

---

L'ASSOCIATION D'ASSURANCE MUTUELLE  
DES EVECHES, MAISONS D'EDUCATION ET DE CHARITE

---

Le jeudi, 17 octobre prochain, aura lieu, à l'archevêché de Québec, la troisième assemblée générale et quinquennale de notre association.

Le bureau de Montréal se propose d'y présenter les trois suggestions suivantes : 1o Ne faire qu'une seule répartition par année et autant que possible dans les mois de janvier ou février ; autoriser, en conséquence, les bureaux de Québec et de Montréal à faire des emprunts temporaires, si la chose est nécessaire, en attendant les revenus de la prochaine répartition ; 2o Lorsqu'il y aura sur la même construction des polices émises par d'autres compagnies d'assurance, la police émise par la nôtre jouira *ipso facto* de tous les avantages que possèdent ces polices concurrentes ; 3o Jusqu'ici nos polices d'assurance assuraient la bâtisse ou construction *in globo*. A l'avenir, ces polices devront être réparties sur chaque partie de la construction ou bâtisse et assurer pour *tant* la partie principale, *tant* l'aile droite, *tant* l'aile gauche, *tant* la chapelle, etc., suivant un diagramme de la construction ou bâtisse. Les porteurs de polices en vigueur auront un mois pour se conformer à ce règlement.

Si des assurés avaient quelques suggestions à faire, nous les prions d'exposer leur projet à leur directeur-gérant le plus tôt possible.

A l'approche de l'hiver, nous prions nos assurés de faire une inspection minutieuse de leur établissement. Cette visite leur évitera peut-être un commencement d'incendie.

Nous les prions aussi de lire les conseils que nous leur avons donnés à ce sujet dans nos précédentes circulaires.

*Le directeur-gérant du bureau de Montréal.*